

2PIERRE02

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 32 rue de Villiers
91880 BOUVILLE
840 432 454 RCS EVRY

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

DU 02 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

HOLDING TPJ

titulaire de 05 parts sociales en pleine propriété,
représentée par son Gérant, Monsieur Pierre TREPTEL,

Monsieur Pierre TREPTEL,

titulaire de 45 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Pierre BOTHOREL,

Titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière
« 2PIERRE02 » désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société « 2PIERRE02 » et conformément aux dispositions
de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 15 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Modification des statuts suite à une cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les associés, suite à la cession de parts sociales entre Monsieur Pierre TREPTEL et la société
« Holding TPJ » en date du 2 décembre 2024, décident à l'unanimité que l'article 7 des statuts sera,
de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter de ce jour.

ARTICLE 7 - PARTS SOCIALES

La première phrase reste sans changement. Le texte de l'article est ensuite modifié comme suit :

« Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société HOLDING TPJ, cinq parts,
numérotées de 1 à 5, ci

5 parts

PT

à Monsieur Pierre TREPTEL, quarante-cinq parts,
numérotées de 6 à 50, ci

45 parts

à Monsieur Pierre BOTHOREL, cinquante parts,
numérotées de 51 à 100, ci

50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

100 parts »

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

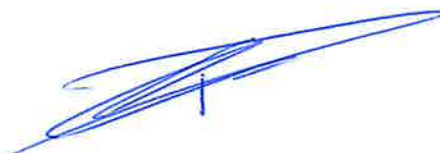
A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à BOUVILLE,
Le 02 décembre 2024.

Monsieur Pierre BOTHOREL



Monsieur Pierre TREPTEL



HOLDING TPJ
Représentée par Gérant
Monsieur Pierre TREPTEL

